



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS

10 mars 2026

ORDRE DU JOUR

- 1/ Déclaration préalable UNSA
- 2/ Projet de transformation des ARS
- 3/ Moyens de fonctionnement 2026 des ARS
- 4/ Projet de charte portant sur l'intelligence artificielle
- 5/ Elections professionnelles 2026 / **Reporté**
- 6/ Protection sociale complémentaire (PSC) / **Reporté**
- 7/ Questions diverses

Le CNC était présidé par **Madame MAGNANT**, Secrétaire générale des Ministères sociaux (MSO), assistée des équipes de la DRHM.

1/ Déclaration préalable UNSA

A l'occasion de ce CNC, l'**UNSA** a mis l'accent sur la nécessité de mieux informer les agents sur les développements du projet de transformation des ARS qui, selon les dernières informations disponibles, ne figureraient plus au menu du projet de loi de décentralisation et de simplification de l'Etat porté par le Gouvernement.

L'hémorragie des effectifs dans les ARS se poursuit en tout cas à une cadence soutenue, alors que l'adaptation de la charge de travail des agents et le recalibrage des missions se font attendre.

L'**UNSA** a souhaité également évoquer le fonctionnement de l'ARS de Corse qui suscite beaucoup d'interrogations et contribue à déstabiliser les équipes de cette ARS.

**Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable
Sur notre site internet au lien suivant :**

www.federation-uns-sante-cohesion-sociale.fr

2/ Projet de transformation des ARS

- ❖ Le **SGMAS** rappelle le contexte de la réforme engagée par le Gouvernement, motivée par des attentes fortes des élus concernant la territorialisation et les actions de proximité. L'articulation entre sièges et délégations départementales (DD) apparaît peu compréhensible comme celle entre Préfets et ARS
 - ❖ La réforme a pour triple objectif de réaffirmer la tutelle du ministère mais aussi l'autonomie des ARS, renforcer l'échelon départemental pour une plus grande proximité avec les élus et réaffirmer l'unité de l'Etat en associant davantage les Préfets aux décisions prises par les ARS
 - ❖ Plusieurs réunions interministérielles et une mission inter-inspection (IGAS/IGF/IGA) sont en cours et des arbitrages sont attendus par rapport au projet de loi (ou deux projets de loi ?) et à un projet de décret mais à ce stade, les ARS ne figureraient pas dans le projet de loi
 - ❖ Le maintien du statut d'établissement public administratif (EPA) permettrait de pouvoir continuer à employer les 1.600 agents de droit privé et gérer des crédits d'assurance maladie (FIR notamment)
 - ❖ Des dispositions réglementaires à venir seraient prévues afin de clarifier notamment les compétences des DD et de mieux articuler les ARS et les Préfets
 - ❖ Le projet de loi relatif à la clarification des compétences serait déposé au Sénat en juin 2026 après avis du conseil d'Etat et les mesures réglementaires seraient proposées au Gouvernement entre mars et avril 2026
- ⇒ L'**UNSA** interpelle le SGMAS sur la compatibilité des objectifs de cette réforme, qui viseraient dans le même temps à réaffirmer la ligne hiérarchique du ministère sur les ARS mais aussi à réaffirmer l'autonomie de ces dernières

3/ Moyens de fonctionnement 2026 des ARS

- ❖ La DFAS indique une baisse de **159 ETPT** du plafond d'emplois des ARS, qui s'établit à **8.114 ETPT** en 2026. Le schéma d'emploi (SE) comporte aussi une baisse de 100 ETPT en 2027. Les ARS Corse, Mayotte et Guyane sont exonérées du SE, en raison de leur taille et de leurs spécificités
 - ❖ Le financement du réseau des ARS atteint **793M€** en 2026 contre 782M€ en 2025. La dotation de l'Etat représente 610M€ en 2026 (595M€ en 2025) mais la contribution de l'Assurance maladie baisse : 183M€ contre 187M€ en 2025
 - ❖ Cette augmentation permet de financer des mesures salariales non couvertes en 2025 (notamment mesures GUERINI / CAS Pension / Revalorisation MISP-PHISP) mais sans tenir compte d'une hausse du CAS Pension et de l'inflation en 2026
- ⇒ Concernant les emplois, l'**UNSA** estime que cette présentation par la DFAS conduit à invisibiliser en réalité les nombreuses suppressions de postes depuis deux ans dans les ARS, qui concernent en premier lieu les agents contractuels de droit public en contrat à durée déterminée (CDD)
- ⇒ L'**UNSA** manifeste à nouveau son inquiétude concernant les modalités de pilotage du programme support fusionné 155, qui regroupe désormais les

moyens des deux secteurs santé / travail et donc le financement du réseau des ARS depuis 2025

4/ Projet de charte sur l'intelligence artificielle

- ❖ Le projet ministériel de charte IA a pour objectif de définir un cadre d'usage pour un outil qui a déjà été adopté par les agents. Ce projet ne prévoit pas d'interdiction formelle d'usage mais souhaite encadrer et rappeler les règles
 - ❖ Un socle IA comportera une interface dédiée pour proposer un agent conversationnel générique aux agents mais aussi un accès programmatique permettant l'utilisation de modèles ainsi qu'un accompagnement
 - ❖ Il est prévu une stratégie de sécurisation à trois niveaux, relatifs à l'environnement numérique de travail, l'environnement applicatif (logiciels métiers) et les infrastructures (serveurs, réseaux, composants techniques)
- ⇒ L'**UNSA** interroge la DNUM sur sa stratégie concernant la souveraineté numérique et les outils IA utilisés au sein des ARS. Elle évoque aussi l'impact de l'IA sur la charge de travail accrue selon des études récentes et son corollaire sur la qualité de vie au travail
- ⇒ La DNUM prévoit le déploiement d'une plateforme (PLIAGE) sur les infrastructures de la DNUM à partir d'outils de la société MISTRAL, donc une solution souveraine sur des infrastructures souveraines

5/ Questions diverses

- ⇒ L'**UNSA** souhaite connaître la date de mise en œuvre du resoclage pour 2025 des groupes IFSE des MISP-PHISP. La DRHM indique que rien n'est prévu en 2026 à ce stade mais qu'elle maintient sa demande et qu'elle a interrogé les ARS sur le chiffrage en fonction des montants prévus
- ⇒ L'**UNSA** a également demandé une présentation du classement actuel des agents en ARS dans les groupes de fonction avec les montants

Prochaine séance du CNC des ARS le 11 juin 2026

Représentants UNSA au CNC des ARS		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Suppléants		
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Mayotte
Vincent CAMPANO	Attaché d'administration de l'Etat	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Vanessa LORTO	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
Carole MORLAN SALESSE	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie
Hafida MEZROUI	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTÉ COHESION SOCIALE

Ministère de la Santé et de la prévention

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Mail : syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

<https://federation-unsaf-sante-cohesion-sociale.fr/>



Modalités de communication de nos messages

Vous êtes destinataire de ce message à portée syndicale conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information dans la fonction publique de l'Etat.

La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. En cas de refus, vous avez librement la possibilité de rendre nos messages indésirables directement depuis votre messagerie électronique.